

dû (à M^{er} Dosquet) en arrérages de l'abbaye de Bénévent vingt mille livres. Il a demandé pour pouvoir retourner en Canada qu'on lui avançât les 9000 frs et qu'on lui payât environ dix mille livres sur les arrérages qui lui sont dus ; moyennant quoi il laisserait 8000 frs pour faire faire les réparations de l'abbaye de Bénévent. On n'a pas voulu lui accorder sa demande, ce qui lui a fait prendre la résolution de rester en France, et même peut-être pour toujours, de la manière dont il m'a parlé ces jours-ci. Il me témoigne bien des amitiés ; il veut même me donner des lettres de grand vicaire. Vous apprendrez par M. Fornel qui repasse, le dessein qu'a M. Dosquet d'interdire tous les prêtres du Séminaire de Québec, et tout ce qui s'est passé ici à ce sujet..... M. Dosquet n'est pas fort bien ici auprès du ministre. Il est si ferme dans ses idées dont il ne démord pas aisément qu'il s'attire par là des ennemis. Je vous assure qu'il est dommage pour lui d'en agir de la sorte, car tout le monde convient qu'il a de l'esprit, et que s'il avait le talent de se faire aimer, il pourrait faire merveille.....

“ La mort de M. Le Riche ne m'a point étonné ; l'affront qu'on lui a fait en le faisant sortir du séminaire d'une manière honteuse a dû le frapper assez vivement pour lui causer la mort. J'en ai fait de grands reproches aux MM. des Missions Etrangères. Ils se sont mal défendus, en me disant que c'était M. Dosquet qui le leur avait demandé. Ils devaient être assez fermes pour lui faire sentir que l'ayant une fois reçu directeur chez eux, ils n'étaient plus les mattres de l'en chasser, n'ayant rien fait qui le méritât. Ces messieurs ne pensent pas comme ils devraient. Il n'y a plus de têtes parmi eux..... ”

24 février 1738. “ Nous ne savons encore à quoi se déterminera M. l'Evêque de Québec. Il est actuellement à Rome où il a été, sans permission de la Cour, avec résolution de ne plus retourner en Canada. Il